



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 11 FEVRIER 2010 -**

Etaient présents : M. AMELOT, M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, Mme BINET, Mme BOISSON-GABARRON, Mme BRUGERE-LE BLANC, M. BRUN, Mme FROMENTIN, Mme GAILLARD, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANDJEAT, M. LAURENT, M. PRUD'HOMME, M. RABATE, M. SELVA, Mme VELASCO.

Etaient représentés : M. BERGES, Mme COLIN, M. DI MEO, M. LAURAND.

Etaient invités : M. BART.

Le Président, Monsieur BRUN, ouvre la séance à 14 H15.

### **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CS DU 14 JANVIER 2010**

M. BAUDRY demande aux membres du conseil, s'ils ont des observations à faire sur le procès-verbal du dernier Conseil Scientifique.

M. AMELOT demande à ce que son nom et celui de Mme BRUGERE soient rajoutés dans la liste des présents.

***Sans autre demande de modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***

### **II – INFORMATION RELATIVE A LA DEMANDE D'UMERISATION DE LNS**

M. BAUDRY informe que le dossier AERES de SPH (fusion de LNS (Bx3) et Epistémè (Bx1)) ayant été reconnu d'une grande qualité, M. CAYE, directeur adjoint de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS, a émis le souhait que cette équipe présente sa candidature à l'umérisation. M. BAUDRY demande à Mme BRUGERE de LNS de présenter ce projet.

Mme BRUGERE explique que l'idée d'acquiescer le statut d'UMR est venue lors de la visite AERES de l'équipe en novembre dernier, que cette idée a été accueillie très favorablement par le CNRS par l'intermédiaire de M. CAYE. Cela a cependant nécessité le changement de nom de cette future équipe. Après de nombreuses hésitations au sein du conseil de l'EA LNS, le nom d'Epistémè (équipe de Bx1) a été retenu. Cette UMR serait localisée à Bordeaux 1.

M. BAUDRY précise que M. RAMOND lui a expliqué qu'une UMR s'intitule déjà SPHERE, intitulé considéré comme trop proche de SPH, d'où le changement de nom de SPH en Epistémè.

Pour M. GRANDJEAT, le fait que soit retenu l'ancien nom de l'EA de Bordeaux 1 et que les locaux seraient à Bordeaux 1, fait penser qu'il s'agit d'une sorte d'intégration des chercheurs de Bordeaux 3 dans une équipe de Bordeaux 1. Pourtant, il apparaît qu'il y a moins d'enseignants-chercheurs à Epistémè qu'à LNS.

Mme FROMENTIN rappelle que le lieu d'accueil est important. Elle se réjouit de cette future umérisation, compte tenu du contexte actuel des SHS au sein du CNRS.

M. RABATE explique que M. RAMOND a toujours présenté les choses comme étant que l'EA de Bordeaux 1 venait compléter l'EA de Bx3, il est donc surpris par cette future localisation.

M. BRUN se demande si aujourd'hui l'université Bordeaux 3 a la possibilité de loger une UMR qui a besoin d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Quant à Mme GAILLARD, elle se demande si cette localisation est si importante. Les locaux d'Epistémè sont très accueillants par rapport aux locaux de Bordeaux 3.

Pour M. GRANDJEAT, cette localisation, ce rattachement sont très importants.

Mme BRUGERE précise qu'il ne s'agit nullement d'un rattachement à Bordeaux 1, seulement d'une localisation. Cette UMR aura pour tutelle Bordeaux 3. Les enseignants-chercheurs de Bordeaux 3 n'ont aucun intérêt à partir de Bordeaux 3, mais Bx1 accueille dans de meilleures conditions la future UMR.

M. BAUDRY précise que cette localisation existait déjà dans le dossier soumis à l'AERES et au Ministère avant cette possible umérisation.

M. SELVA rappelle que si la contractualisation est signée entre le CNRS et Bordeaux 3, il n'y a aucun risque à voir la localisation à Bordeaux 1.

Pour Mme GOMEZ-VIDAL, cela donne symboliquement l'impression d'une absorption de l'EA de Bordeaux 3 par celle de Bordeaux 1, même si dans les faits ce n'est pas le cas.

Mme BRUGERE précise à nouveau qu'Epistémè est un terme de Michel FOUCAUD, qu'il est attaché une forte tradition philosophique et qu'il est donc intéressant d'y rattacher la future UMR.

M. BRUN rappelle qu'il ne s'agit actuellement que de discussions entre le CNRS et l'EA, qu'il ne s'agit donc que d'une simple information donnée aux membres du CS, que cela ne nécessite pas de vote.

### **III – POLITIQUE EDITORIALE**

M. BAUDRY propose la politique éditoriale que nous pourrions envisager dans l'établissement :

Les actes de colloque seraient publiés en ligne, ce qui présenterait les avantages suivants :

- pas de coûts de fabrication et moins de coûts de diffusion,
- cela toucherait un public élargi,
- l'AERES ne prend pas en compte dans la définition de l'enseignant-chercheur produisant les publications sous la forme d'actes de colloque,
- le CNL n'accorde plus aucune subvention aux actes de colloque.

Cependant, à partir du moment où ces actes sont publiés en tant qu'ouvrage collectif, le CNL subventionne et ces ouvrages sont comptabilisés par l'AERES pour obtenir la qualité de produisant.

Cette transformation d'actes de colloque en ouvrage collectif nécessite bien sûr un travail éditorial important de la part d'un comité éditorial à mettre en place : tous les actes ne sont pas forcément publiés, les textes sont organisés en rubriques ou chapitres, demande de contributions hors colloque à des chercheurs qui n'ont pas pu par exemple se déplacer, etc. En résumé, ce n'est pas une simple transcription écrite d'un colloque.

Nous avons tout intérêt à le faire en raison de l'évaluation de l'AERES.

M. BRUN souligne qu'il en va de l'intérêt des enseignants-chercheurs et de l'établissement. Ce ne sont pas des références suffisantes mais cela peut améliorer la situation. Par ailleurs, on peut se demander s'il faut autant de colloques au sein de Bordeaux 3, financés par le BQR.

M. RABATE, perplexe, ne comprend pas ce que l'on nous demande de faire : comment vont être intégrées les publications en ligne ? il est primordial de le faire au bon endroit, pour faciliter leur recherche. Ce ne sont pas les actes de colloque non lus ou inintéressants qui doivent être mis en ligne.

Pour M. BAUDRY, l'idée n'est évidemment pas de mettre en ligne ce qui serait de moindre qualité.

M. RABATE pense qu'il va exister des collections numériques en SHS.

Mme FROMENTIN estime que lorsque le colloque ne donne pas lieu à un ouvrage collectif, les enseignants-chercheurs peuvent vendre leurs articles à des revues.

M. BRUN rappelle que des collections existent déjà en sciences dites dures. La question posée est de savoir si on peut éditer en ligne et dans des revues.

M. LAURENT remarque qu'il n'y a pas de surcoût pour mettre en ligne. Dans le cas d'une édition électronique, cela passerait-il par les PUB (qui le font très bien) ou par un autre organisme ?

Mme GOMEZ-VIDAL explique qu'au sein d'AMERIBER, les actes sont transformés en ouvrage collectif et sont publiés en ligne depuis deux ans. Il est intéressant de les mettre en ligne dans le domaine des langues afin de développer leur public.

M. BRUN rappelle qu'il est possible de mettre en ligne gratuitement certains articles, la table des matières, etc..

Mme BRUGERE précise que les actes de colloque en Philosophie sont transformés en revues ou mis en ligne. Certaines équipes mettent déjà en ligne les textes de personnalités invitées lors de séminaires.

M. RABATE rappelle qu'il est nécessaire d'obtenir leur accord auparavant.

M. BRUN, en accord avec M. RABATE, note cependant que certains enseignants-chercheurs utilisent le même texte pour plusieurs séminaires. Il rappelle qu'il est possible aussi d'utiliser le podcast pour enregistrer les séminaires. Cela se fait avec la cellule audiovisuelle de l'université.

M. RABATE précise que les horizons de la recherche et que les séminaires organisés au sein de l'école doctorale, sont filmés et podcastés, car cela ne se prête pas à l'écrit. Nous croulons sous les publications, cette pléthore de publications est signe de mauvaise santé, il faut donc les diminuer et le faire différemment.

Pour M. BAUDRY, le CS doit avoir une position en matière de publication car c'est lui qui décide de répondre favorablement ou non aux demandes de BQR.

Mme BOISSON –GABARRON demande ce que signifie « ouvrage collectif ».

M. BAUDRY estime que la différence réside dans un travail éditorial (introduction, conclusion, textes intermédiaires, quatrième de couverture) et un choix de textes établi en fonction d'un projet.

M. GRANDJEAT rappelle que le CS a son mot à dire sur la visibilité de l'activité scientifique de l'établissement. Certains actes de colloque peuvent devenir des ouvrages collectifs, d'autres pas. La publication électronique n'a pas une signification moins importante que l'ouvrage, bien au contraire. La publication électronique permet une plus grande visibilité.

Pour le podcast, il faut profiter de nos moyens de diffusion. Par contre, il faut faire attention à l'endroit où on les met sur le site.

Pour M. BAUDRY, un colloque volumineux sans fil conducteur entre les interventions ne permet pas de réaliser un bon ouvrage. Pour un ouvrage collectif, on ne prend pas tous les exposés mais on peut solliciter des enseignants-chercheurs étrangers qui n'ont pas pu venir. Cela peut montrer l'attractivité de notre établissement.

Actuellement, le circuit qui existe est le suivant : l'EA/UMR a un projet de publication, elle demande le BQR, le CS valide ou pas, si la demande est validée, la publication est faite par les PUB par exemple. Le circuit pourrait être différent : l'EA/UMR a un projet de publication, elle prend contact avec les PUB ou un autre éditeur, puis on demande le BQR au CS qui valide ou pas en connaissance de cause. Dans le premier cas, le CS donne son accord en aveugle.

M. RABATE estime qu'il ne faut pas diaboliser l'AERES, car ce sont des collègues. On sait très bien la différence entre actes de colloque et ouvrage collectif mais on ne le dit pas. D'autre part, la proposition d'un circuit différent est une bonne idée. Pourquoi n'envisager que les PUB ? Si l'enseignant-chercheur a une lettre d'un autre organisme d'édition, cette proposition de contrat ne peut-elle pas suffire ?

M. BAUDRY répond que bien sûr l'idée n'est pas de se limiter aux PUB.

Mme GAILLARD estime aussi que ce circuit est intéressant, mais se pose des questions concernant la durée de la démarche, cela pourrait durer deux ans.

M. GRANDJEAT rappelle que, selon la politique actuelle des PUB, l'ouvrage doit être présenté dans son intégralité pour prendre la décision de le publier.

Mme GAILLARD note qu'il n'y a que deux comités d'édition aux PUB seulement : en janvier et en juillet. La transformation est donc très longue.

Pour M. BRUN, l'objectif est qu'il y ait une amélioration sur la visibilité des travaux des collègues. Il faut un changement d'un certain nombre d'habitudes, de mentalités.

Mme BINET rappelle que lors du dernier CS, M. POLI ne savait pas comment le comité éditorial avait été choisi et quel était exactement son rôle. Ne faut-il pas repenser la façon dont les PUB sont organisées.

M. BRUN annonce qu'une réunion du comité consultatif va avoir lieu dans le trimestre qui vient. Un nouveau comité doit être mis en place avec proposition de noms en mars prochain. La proposition est que la moitié du comité consultatif soit constituée par des membres du CS.

M. GRANDJEAT estime que la charte des PUB doit être réécrite et que la composition du comité éditorial n'est pas transparente.

M. BRUN souhaite un vote sur les propositions relatives à la politique éditoriale.

Mme GOMEZ-VIDAL ignorait que les équipes de recherche demandaient le BQR pour les publications et pensait qu'elles prévoyaient une somme dans leur budget.

Mme FROMENTIN rappelle que, concrètement, quand les équipes demandent le BQR, cela concerne à la fois le colloque et la publication.

Pour Mme BRUGERE, il est nécessaire d'améliorer les demandes de publication en vue du BQR.

M. RABATE résume donc le nouveau fonctionnement envisagé : il y aura une double demande de BQR à faire, l'une pour le colloque (avec rien pour la publication) et l'autre pour la publication avec le circuit modifié, si le colloque est intéressant.

Mme BOISSON-GABARRON rappelle que le BQR ne doit financer que les projets émergents, les autres projets font partie du CQR.

Mme GAILLARD estime que le colloque est un vrai lieu d'échanges et que cela ne donne pas forcément lieu à publication.

Pour M. LAURENT, il serait intéressant de créer un forum fermé et de demander aux enseignants-chercheurs participants de déposer leur texte, cela permet l'échange entre eux mais c'est une idée qui nécessite beaucoup de travail.

M. BRUN estime que c'est un modèle possible, de plus en plus la communication est demandée à l'avance.

En conclusion, on distingue deux BQR : un BQR colloque et un BQR publication. En mars, le CS réfléchira sur le nom des membres du comité consultatif et on demandera à Mme RIGAL-CELLARD et M. POLI d'être présents.

## **IV - INFORMATIONS DIVERSES**

M. BAUDRY présente le rapport d'étape « pour des SHS au cœur des universités » demandé par Mme PECRESSE. Il va être déposé sur l'ENTP pour être accessible à la communauté universitaire.

Le prochain CS aura lieu le 25 février, son ordre du jour est le statut des futures UFR.

M. BRUN demande à ce que les membres du CS, qui savent qu'ils seront absents ce jour-là, prévoient une procuration, afin que le CS donne un avis sur ces statuts.

La séance est levée à 16 H 15.

Le Président,

Patrice BRUN